



Montpellier le 5 octobre 2010

Communiqué de presse

Deux Aigles de Bonelli retrouvés morts sur la Sainte-Victoire : confirmation d'un empoisonnement

Les opérateurs du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli confirment l'empoisonnement de deux aigles de Bonelli retrouvés morts sur le site de la Sainte Victoire en août dernier. Les analyses toxicologiques effectuées sur les cadavres révèlent la présence de Carbofuran, substance dont l'utilisation est interdite en France depuis 2008.

Utilisé illégalement dans des appâts empoisonnés contre les corvidés ou renards en particulier, cet insecticide est à l'origine de nombreux empoisonnements en France et à l'étranger. Le CEEP a porté plainte contre X pour destruction d'espèce menacée.

Découverte et analyse des aigles morts

Mi-août, deux aigles de Bonelli morts ont été découverts par un technicien de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône, la femelle du couple nicheur de la Sainte-Victoire et un de ses jeunes nés en 2010.

Une radiographie ayant permis d'écarter la mortalité par tir, c'est la piste de l'empoisonnement qui a été privilégiée. Ainsi, des prélèvements sur ces oiseaux ont été effectués puis transmis au laboratoire de toxicologie de l'École nationale vétérinaire de Lyon, à travers le réseau SAGIR (suivi sanitaire de la faune sauvage française). Ces analyses ont confirmé l'empoisonnement des deux aigles qui présentaient des taux de Carbofuran en concentration suffisante pour provoquer la mort.

Le Carbofuran, un insecticide aux conséquences dramatiques

Le Carbofuran est un insecticide dont l'utilisation est interdite en France depuis le 13 décembre 2008 du fait de sa toxicité. Cette substance a des effets dramatiques sur la faune (poissons, oiseaux et même chiens ou chats).

Il est encore utilisé de façon malveillante et illégale dans la confection d'appâts empoisonnés contre les renards et les corvidés en particulier. C'est une menace pour l'avifaune mais également pour la santé publique, les enfants pouvant entrer en contact avec cet agent toxique agressif en touchant des oiseaux retrouvés morts ou les appâts eux-mêmes.

Nombreux cas d'empoisonnement en France et dans le monde

Il existe de nombreux cas documentés d'empoisonnement sur les rapaces. En 2009, un Vautour percnoptère, un Milan noir et un Vautour fauve ont été retrouvés empoisonnés par cette substance aux côtés d'un chat et d'un renard dans l'Aude. En Espagne, ce sont les vautours fauves qui sont victimes de cette substance.

Si ce poison touche principalement des espèces nécrophages consommant des appâts empoisonnés, il existe aussi des cas d'empoisonnement sur des prédateurs

comme le Faucon pèlerin (quatre en 2004 en Grande Bretagne). Une intoxication secondaire est en effet possible par consommation de proie contaminée.

D'autres substances toxiques pour la faune

D'autres substances très toxiques sont encore autorisées pour la lutte contre les micro-mammifères. L'accoutumance des micromammifères aux anticoagulants a conduit à l'homologation de produits de plus en plus toxiques et l'utilisation du difénacoum comme de la bromadiolone ou pire encore le brodifacoum, en plein champ laisse dubitatif quant aux conséquences sur la faune sauvage non ciblée.

Ces produits sont en effet très nocifs pour les organismes aquatiques, les mammifères et les oiseaux.

Une perte inestimable

L'Aigle de Bonelli est un rapace méditerranéen menacé de disparition en France ; ses effectifs ont diminué de près de 40% au cours des 60 dernières années. Depuis le début des années 2000, les effectifs se sont stabilisés et augmentent très lentement. Ainsi, on dénombre 30 couples en 2010 en France et un nombre annuel de jeunes à l'envol d'environ 30 individus. Cette dynamique positive ne met pas encore l'espèce à l'abri des menaces pesant sur sa survie.

L'Aigle de Bonelli peut atteindre plus de 30 ans en nature et un couple produit en moyenne un à deux oeufs par an. La mortalité des jeunes est importante en raison de leur inexpérience. Aussi le maintien de l'espèce dépend de la survie des adultes et la disparition d'une femelle adulte reproductrice représente donc une perte considérable.

Les actions pour la conservation des aigles de Bonelli

En France, pour éviter la disparition de cet oiseau emblématique, l'État s'est engagé dans un Plan National d'Actions. Coordonné par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon et confié pour sa mise en oeuvre au Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon, le CEEP pour la région PACA et le CORA Faune Sauvage en Rhône-Alpes, ce Plan national a pour objectif d'augmenter les effectifs de l'espèce afin de garantir sa survie sur le long terme. Les principales actions menées portent sur le suivi et la surveillance de la reproduction, l'étude de la dynamique de la population et la réduction des causes de mortalités d'origine anthropique (électrocution, collisions les lignes électriques, tirs, dérangements, perte d'habitats...) et pour la première fois de façon certaine, l'empoisonnement.

Contact Presse :

Chargée de communication DREAL LR Florence Fabry – 04 34 46 64 20

florence.fabry@developpement-durable.gouv.fr

Contacts

Conservatoire - Etude des Ecosystèmes de Provence (opérateur technique du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli en PACA) :

Irène Nzakou – 04.42.26.74.31

irene.nzakou@ceep.asso.fr

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (coordinateur technique du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli) :

Olivier Scher – 04.67.29.90.65

pna@cenlr.org

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon (coordinatrice du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli) :

Patrick Boudarel – 04.34.46.66.54

patrick.boudarel@developpement-durable.gouv.fr

Site du Plan national d'actions Aigle de Bonelli : <http://www.aigledebonelli.fr/>